

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1264

Rubrik: L'invité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ

Apprentissage: soyons donc sérieux

JEAN-PIERRE TABIN

Professeur à l'École
d'Etudes Sociales et
Pédagogiques de Lausanne

Au mois de mai, quand les jeunes cherchent une place pour se former, on voit fleurir des articles sur l'apprentissage. Les médias parlent de la crise des métiers, ou de la crise de l'apprentissage, ou encore de la difficulté d'opérer des choix professionnels. Cette année n'a pas failli à la tradition: il n'y aurait plus assez de places d'apprentissage en Suisse... (Voir «La fabrication de l'événement» dans *DP* 1259)

En regardant l'évolution de l'apprentissage depuis 1977, on constate jusqu'en 1981 une forte augmentation du nombre de jeunes débutants. Il y a ensuite une relative stabilité, de 1982 à 1986, suivie d'une baisse du nombre de contrats qui dure jusqu'en 1993. Un mouvement inverse peut être observé aujourd'hui, le nombre de nouveaux contrats étant à nouveau en hausse – ces revirements génèrent une crainte légitime de ne pas trouver de place.

Ces fluctuations sont à mettre en parallèle avec l'évolution du nombre de jeunes âgés de 15 à 19 ans. A la fin des années 70 et au début des années 80, les effectifs des générations terminant leur scolarité obligatoire étaient nombreux et la proportion de jeunes suivant une formation professionnelle enregistrait, de ce fait, une forte hausse.

Ces effectifs ont ensuite diminué, pour recommencer aujourd'hui à augmenter. Voilà une partie de l'explication de la soi-disant «crise» de l'apprentissage: un mouvement conjoncturel lié à la démographie.

Une formation de base prolongée

Mais observons les taux de scolarisation, c'est-à-dire la proportion d'élèves en formation professionnelle dans la population résidante du même âge. On s'aperçoit que les jeunes gens (surtout les hommes) choisissent, à 16 ou à 17 ans, un peu moins souvent un apprentissage aujourd'hui qu'il y a dix ans. On peut interpréter ces chiffres en remarquant que l'entrée en apprentissage est aujourd'hui plus souvent retardée d'un an ou deux, faute de place d'apprentissage ou pour acquérir une formation de base plus solide.

Cette évolution confirme une tendance qui concorde avec le glissement qui se produit en faveur de la formation de base: les adolescents cherchent à décrocher le meilleur diplôme scolaire possible ou à faire un apprentissage ouvrant de bonnes perspectives en matière de formation continue, de conditions de travail et de revenu. L'évolution se fait en effet aux dépens des apprentissages traditionnels qui préparent surtout aux professions artisanales (métiers du

bois, restauration, soins corporels, bâtiment, alimentation, peinture), à la vente et à l'agriculture. Ce qui signifie qu'il y a – et cela n'a rien de nouveau – une inadéquation entre offre et demande d'apprentissage.

Un système désuet?

Dans un récent courrier des lecteurs de *L'Hebdo* (20 juin 1996), le directeur d'une entreprise qui ne forme plus d'apprentis affirme que «l'apprentissage, fonction «duale», est une formation enviée par de nombreux pays (USA par exemple) et n'est probablement pas à remettre en cause (...)»

L'affirmation que la formation professionnelle suisse est enviée à l'étranger est un poncif qu'on trouve répété (mais jamais démontré) depuis le début de l'application de ce système en Suisse, dans les années 30. Inutile, donc, de s'y arrêter. Mais n'est-il pas temps de remettre en cause ce système?

C'est ce que pense le chef du service vaudois de formation professionnelle, qui propose, en toute simplicité, de supprimer le contrat d'apprentissage (cf. «La déréglementation appliquée à la formation professionnelle en Suisse: un exemple concret», A. Pasche, juillet 1995). L'USS, dans une autre optique (!), pense qu'il faudrait instaurer un système modulaire de formation professionnelle (cf. «La formation professionnelle en question», J.-P. Boillat, février 1996). Une bonne idée, avancée hélas de manière aussi répétitive qu'inefficace jusqu'ici. Même l'OFIAMT a un (modeste) projet qui vise à améliorer le système actuel, via un toilettage. Et, dans le projet de révision de la Constitution fédérale, on trouve un article, très prudent, sur ce sujet (art. 71): son commentaire va un peu plus loin et propose d'étendre la compétence fédérale de manière à parvenir à une meilleure coordination et à une harmonisation dans le domaine de la formation professionnelle.

On le voit cependant: rien de bien concret en perspective. Tout porte à croire qu'on dira encore longtemps, en parlant du système suisse de l'apprentissage, qu'il n'y a pas de meilleur système imaginable, tout en se plaignant que les places sont difficiles à trouver, que l'offre ne correspond pas à la demande, que les jeunes sortant de l'apprentissage ne trouvent plus forcément un travail (les employés de commerce en savent quelque chose) ou qu'il sont formés de manière trop généraliste ou de moins en moins convaincante (c'est le discours de l'USAM)...

Douce schizophrénie?